

## CESSION DE PARTS

### ➤ **PIECES A FOURNIR**

- 2 exemplaires des cessions de parts enregistrées aux Impôts (1 original et 1 copie).
- Registre des bénéficiaires effectifs (M<sup>3</sup>BE) + chèque de 46,58 € à l'ordre du greffe.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

### ➤ **FRAIS**

- 15,61 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

**Nota** : les documents sont téléchargeables sur le site internet [www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)